Délibération n°2026-002-003

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

COMMUNE DE SEEZ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

.....

SEANCE DU : 29 JUIN 2026
DATE DE CONVOCATION : 22 JUIN 2026
Président : Lionel **ARPIN**
Présents : Fanny **JORCIN**, Coline **MARGUERETTAZ**, Joëlle **CAMPERS**, Christine **CLEMENT**, Serge **COCHET**

Absentes : Sylvie **BONIFACE-VILLARET**, Marie-Noëlle **MOUSSELLARD**, Doris **POUPLET**

Nombre de membres en exercice : 9 / Présents : 6 / Votants : 6

AFFECTATION DU RESULTAT 2025
BUDGET ANNEXE CCAS

Monsieur Le Président expose au Conseil d'administration que suite à l'approbation au cours de cette séance du compte administratif 2025, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025 afin de l'intégrer dans le budget primitif 2026.

Considérant les résultats de clôture 2025 :
En fonctionnement, un déficit de **44 855.02 Euros**
En investissement, un excédent de **149.99 Euros**

Madame le Président propose d'affecter ces résultats sur le budget annexe CCAS 2026 respectivement en fonctionnement et en investissement.

Le conseil d'administration doit confirmer l'inscription suivante au budget primitif 2026 :

En section de fonctionnement
- Déficit de fonctionnement au 002 : **44 855.02 Euros**

En section d'investissement :
- Excédent d'investissement affecté au 001 : **149.99 Euros**

Monsieur le Président soumet au vote l'affectation.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration confirme à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 tel que présentée ci-dessus.

Monsieur le Président et le Comptable public sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Lionel ARPIN

La secrétaire de séance,
Joëlle CAMPERS

Accusé de réception en préfecture
073-267301992-20260629-2026-002-003-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026